

 <p>CERBO Comité d’Ethique pour la Recherche Biomédicale d’Oujda</p>	<p>Comité d’Ethique pour la Recherche Biomédicale d’Oujda Faculté de Médecine et de Pharmacie Université Mohammed Premier Oujda</p>	 <p>كلية الطب والصيدلة FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE Faculté de Médecine et de Pharmacie</p>
--	---	---

Lettre d’information

Directives de soumission des demandes d’approbation au CERBO

1. L’objectif du Comité d’Ethique pour la Recherche Biomédicale d’Oujda est d’aider les chercheurs à établir le protocole éthique de leur recherche, en veillant au respect des principes éthiques, protection des droits, de la dignité et du bien-être des individus.

Ce comité est une structure pluridisciplinaire indépendante, domiciliée à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l’Université Mohammed Premier d’Oujda – Maroc, et il est composé de personnalités ayant des compétences dans des domaines variés. Le CERBO a pour mission d’évaluer les projets de recherche impliquant des êtres humains, déposés par les enseignants chercheurs porteurs de projets affiliés ou non à l’UMP.

2. Le CERBO est appelé à donner un avis indépendant sur la conformité d’une recherche biomédicale aux normes éthiques, et ce avant le démarrage de cette recherche (voir le lien de la déclaration d’Helsinki 2024 de l’Association Médicale Mondiale à la fin de la lettre). Ainsi, nous vous demandons de soumettre vos protocoles éthiques pour évaluation au CERBO **avant le début de recrutement des patients/dossiers** dans vos études.
3. Le CERBO met à votre disposition **un formulaire** (fichier word) qui comprend l’ensemble des éléments nécessaires à l’évaluation du protocole éthique des projets de recherche. Ce fichier est téléchargeable depuis le lien suivant :

<http://fmpo.ump.ma/uploads/files/1/620a3733e8c9b.docx>

4. L’enseignant chercheur directeur du projet est l’**investigateur principal** du projet. Il se charge de la **soumission directe** de la demande sous sa forme numérique au format **PDF (non PDF-image)**, et ce par email à l’adresse électronique suivante : cerbo2015oujda@gmail.com

Ainsi, tout document de format autre que PDF, ou ne suivant pas le plan du formulaire du CERBO, ou envoyé par une personne autre que l’investigateur principal, ou relatif à un projet déjà entamé : est considéré non recevable pour examen au CERBO.

5. Les demandes régulières reçues sont classées par **chronologie de réception du courrier électronique**, et sont examinées selon le planning des réunions mensuelles du comité avec un plafond de **5 projets par réunion**.

Après examen des demandes, le CERBO envoie par voie électronique un avis ou un rapport d'examen à l'investigateur principal de chaque projet.

6. La réponse de l'investigateur principal aux remarques du CERBO doit parvenir à la boîte email sus-indiquée **au maximum 60 jours après la réception du rapport d'examen** du comité. Cette réponse doit être composée des **deux fichiers** suivants (au format PDF) :

- **La lettre de réponse** aux remarques de l'examen du CERBO, répondue point par point ;
- **La nouvelle version de la demande** avec modification **marquées surlignées** ;

7. Les réponses des investigateurs aux rapports d'examen du CERBO sont examinées **directement à la réunion qui suit** la date de leur réception, à condition qu'elles soient parvenues dans le délai réglementaire.

Passé ce délai, la réponse et la nouvelle version de la demande seront considérées comme une nouvelle soumission, et seront examinées selon le planning des réunions du comité (détaillé au 5^{ème} paragraphe).

8. Après réception de l'avis final du comité par l'investigateur principal, une **version finale du projet (en format numérique et papier)** portant les modifications finales et le numéro d'ordre de la demande, signée par l'investigateur principal aux différentes attestations, doivent être soumises au CERBO à ses adresses électronique et physique : **CERBO, Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda, Hay al Hikma, BP, 4867, Oujda, 60049, Maroc.**

*Déclaration d'Helsinki de l'AMA : <https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains/>